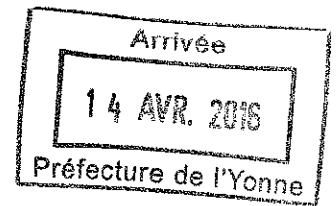


AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Compte de Gestion 2015

Délibération n° CA-2016-04



Date de convocation : 09 mars 2016

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. André VILLIERS, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3

Excusés :

- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

- Collège des Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon

Excusés :

- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Commune du Serein
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale Constitutive du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Départementale,

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que "le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence (...), il délibère notamment sur (...), l'approbation des comptes (...),

Vu le budget primitif 2015 voté le 8 juillet 2015,

Vu la décision modificative votée le 14 décembre 2015,

Vu le Compte de Gestion préparé et transmis par le comptable public qui présente un déficit de fonctionnement 2015 de 70 734,97 euros,

Vu la stricte conformité des éléments du compte de gestion avec ceux du compte administratif hors l'état des restes à réaliser en recettes constaté par l'ordonnateur pour un montant de 122 705,50 euros,

**Le Conseil d'Administration
approuve le compte de gestion 2015.**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le :

09200 -AG TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	273 684,00	273 684,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	178 201,13	178 201,13
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	178 201,13	178 201,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	273 684,00	273 684,00
Mandats émis (f)	0,00	248 936,10	248 936,10
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	248 936,10	248 936,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	70 734,97	70 734,97